



Conseil de Sécurité

Place.: FRI
31 Mars

Résolution

Adoptée par le Conseil de sécurité le à sa 1er séance, le 31 mars 2016

Le Conseil de sécurité,

Gravement préoccupé par la crise migratoire en Europe,

Ayant à l'esprit les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le fait que celle-ci lui confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Soulignant que bien que le trafic de migrants et la traite d'êtres humains puissent avoir des points communs dans certains cas, les États Membres doivent être conscients qu'il s'agit de crimes distincts, tels que définis dans la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles y relatifs, exigeant des mesures juridiques et opérationnelles et des politiques distinctes,

Prenant note à ce propos que les migrants, notamment les demandeurs d'asile et quelque soit leur statut migratoire, doivent être traités avec humanité et dignité et dans le plein respect de leurs droits et, à cet égard, *exhortant* tous les États à s'acquitter des obligations que leur impose le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international des réfugiés, selon qu'il convient, une attention particulière devant être accordée à l'obligation de protéger les droits de l'homme des migrants, quelque soit leur statut migratoire, y compris lorsqu'ils appliquent leurs politiques relatives à la migration et à la sécurité des frontières,

Invitant la communauté internationale à l'adoption de certaines actions à l'égard de cette crise,

- 1. Propose* d'établir le contrôle total des réfugiés en attribuant à eux aux pièces d'identité personnelles;
- 2. Exige* de déployer les stations de relocalisation et des équipes d'appui à la gestion des flux migratoires;
- 3. Propose* de distribuer l'accueil de réfugiés parmi tous les pays de la communauté mondiale d'après les possibilités;

4. *Décide* de trouver et contrôler les itinéraires par lesquels les réfugiés se diffusent dans les pays européens.

5. *Appelle* à créer les institutions capables pour aider les réfugiés à s'adopter.